

Le chômage bruxellois atteint un niveau historiquement bas

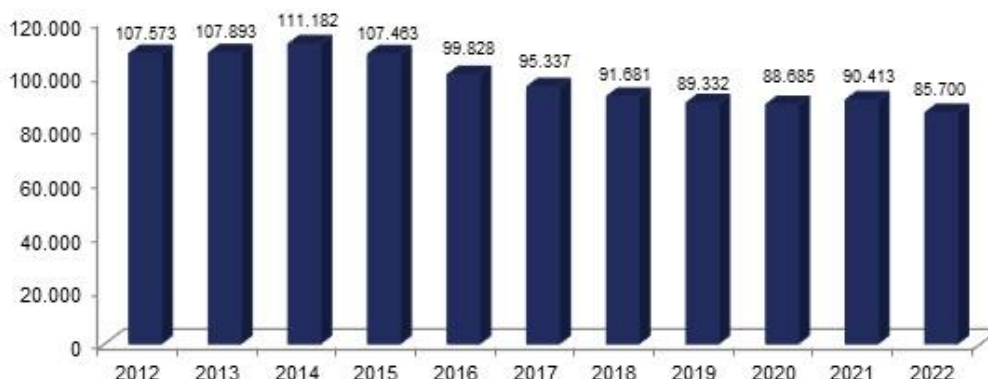
Le nombre de chercheurs d'emploi baisse de 5,2%

En février 2022, la Région bruxelloise compte 85.700 chercheurs d'emploi, une diminution de 5,2% par rapport au mois de février 2021. Cela équivaut à un taux de chômage de 14,9%, un niveau historiquement bas pour un mois de février. Le chômage chez les jeunes diminue quant à lui de 5,8%. Actiris a reçu directement 6.720 offres d'emploi, soit une augmentation de 117,1% par rapport à février 2021. Un chiffre encourageant qui s'explique à la fois par une reprise des activités ces derniers mois mais également par une amélioration de la capture des offres d'emploi par Actiris.

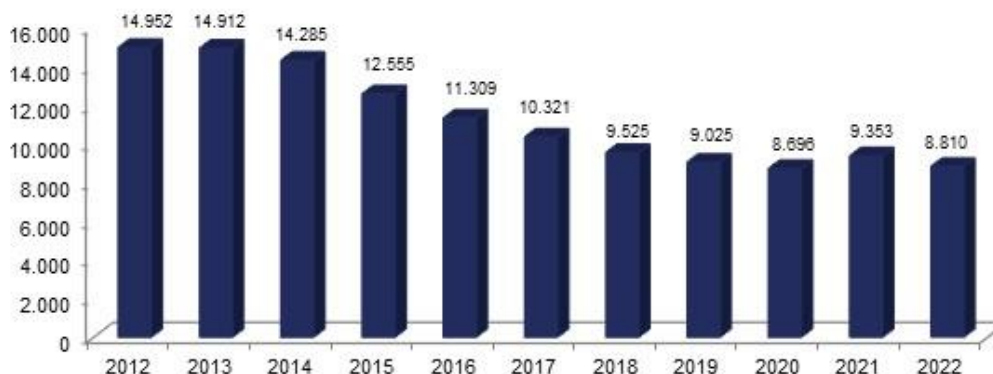
Baisse du chômage

Fin février, Bruxelles compte 85.700 chercheurs d'emploi pour un taux de chômage de 14,9%. Cela signifie une diminution par rapport à l'année précédente (-4.713 personnes, -5,2%). En variation mensuelle, on constate une diminution de 976 personnes (-1,1%). Le chômage des jeunes atteint quant à lui un taux de 22,8%. Bruxelles compte 8.810 jeunes chercheurs d'emploi en février 2022, soit 543 de moins que l'an dernier (-5,8%).

Nombre de chercheurs d'emploi bruxellois pour le mois de février



Nombre de jeunes chercheurs d'emploi (<25 ans) bruxellois pour le mois de février



Si les entrées dans le chômage classique n'ont pas beaucoup augmenté, cela s'explique par le fait que pour l'instant l'effet de la crise du Covid-19 s'enregistre surtout au niveau du chômage temporaire et du droit passerelle. De très nombreuses entreprises ont dû recourir au chômage temporaire pour faire face à l'arrêt de leurs activités suite aux mesures de confinement qui ont été prises d'urgence afin de faire face à l'épidémie de Covid-19. Ainsi au maximum de la crise sanitaire soit en avril 2020, on enregistre au niveau de la Belgique environ 1.135.000 travailleurs au chômage temporaire dont environ 92.000 bruxellois (environ 27% des salariés bruxellois). Pour le droit passerelle, environ 388.000 indépendants ont bénéficié du droit passerelle également en avril dont près de 49.000 bruxellois (ce qui représente 57% des indépendants bruxellois).

En 2021, de nombreux salariés et indépendants ont continué à bénéficier respectivement du chômage temporaire et du droit passerelle. Pour les six premiers mois en 2021, on dénombre à peu près 37.500 salariés et 13.500 indépendants bruxellois ayant bénéficié de chacune de ces mesures mensuellement. Si leurs nombres ont diminué progressivement en 2021, on enregistre encore au cours des 6 derniers mois de l'année 2021 entre 15.000 et 22.000 salariés bruxellois au chômage temporaire et entre 1.500 et 5.000 indépendants bruxellois ayant bénéficié du droit passerelle.

Dès lors, l'incidence sur les chiffres du chômage classique est actuellement plus limitée, puisque le recours au chômage temporaire permet aux entreprises de ne pas devoir procéder à des licenciements massifs. Pour bénéficier du chômage temporaire, les travailleurs ne doivent pas obligatoirement s'inscrire comme chercheurs d'emploi auprès des services publics de l'emploi.

Le taux de chômage

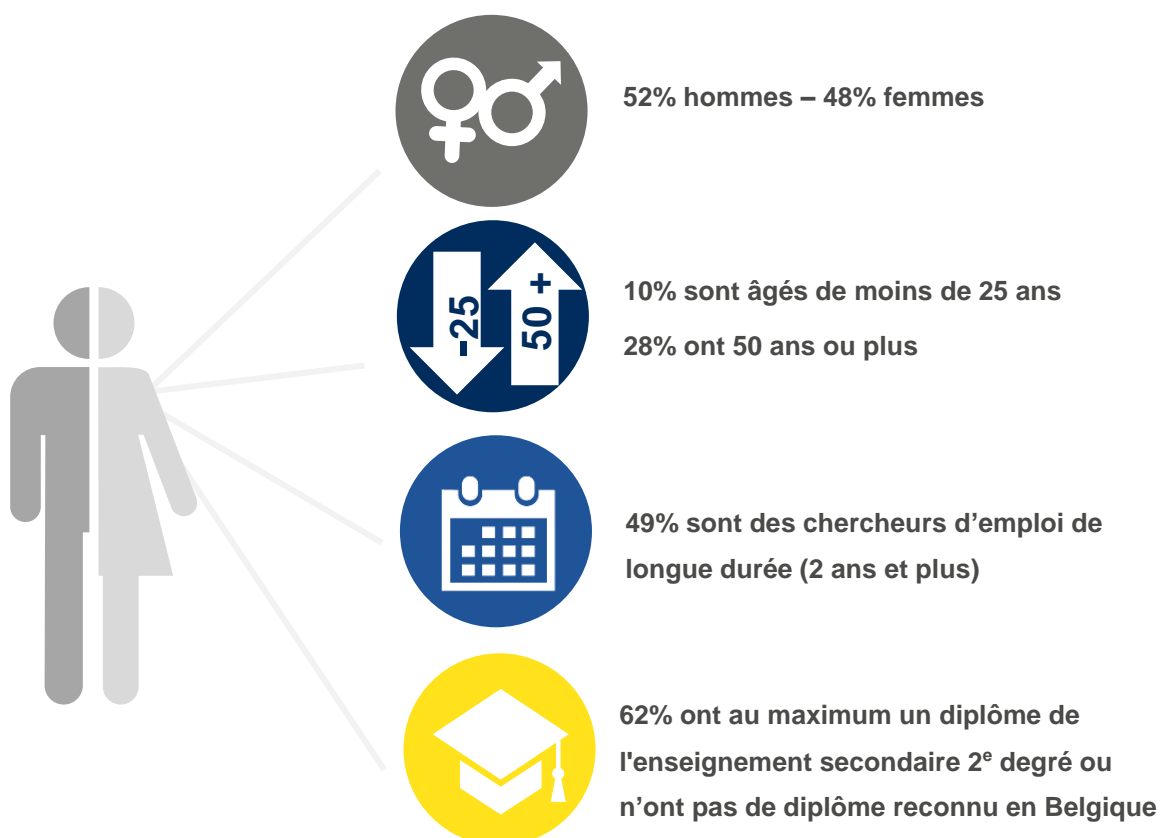
Fin février 2022, le taux de chômage en Région bruxelloise s'établit à 14,9% (14,3% pour les hommes et 15,6% pour les femmes). En février 2021, le taux de chômage s'établissait à 15,9%.

Le taux de chômage est mesuré sur la base de la population active la plus récente, calculée à partir des données de la Banque nationale et de l'Enquête sur les Forces de Travail du SPF Économie. Le croisement de ces données nous indique que la population active a, en Région bruxelloise, augmenté en 2020 de 0,9% par rapport à l'année précédente.

Caractéristiques et évolution du nombre de chercheurs d'emploi

Fin février 2022, on dénombre en Région de Bruxelles-Capitale 85.700 chercheurs d'emploi inoccupés (DEI), soit une diminution par rapport à l'année précédente (-4.713 personnes, -5,2%).

On compte au cours du mois de février 8.537 entrées dans le chômage (6.744 réinscriptions et 1.793 nouvelles inscriptions) contre 9.513 sorties, soit une diminution sur une base mensuelle du nombre de DEI de 976 personnes (-1,1%).



Principales caractéristiques et évolutions du chômage – février 2022

		Février 2022	Proportion	Diff. mensuelle	en %	Diff. annuelle	en %
Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)		85.700	100,0%	-976	-1,1%	-4.713	-5,2%
Catégorie	DEDA ¹	53.395	62,3%	-558	-1,0%	-5.891	-9,9%
	Jeunes en stage d'insertion professionnelle	5.344	6,2%	-56	-1,0%	-730	-12,0%
	Autres DEI	26.961	31,5%	-362	-1,3%	1.908	7,6%
Sexe	Hommes	44.808	52,3%	-182	-0,4%	-3.138	-6,5%
	Femmes	40.892	47,7%	-794	-1,9%	-1.575	-3,7%
Age	- 25 ans	8.810	10,3%	-43	-0,5%	-543	-5,8%
	25 - 49 ans	53.081	61,9%	-629	-1,2%	-3.529	-6,2%
	50 ans +	23.809	27,8%	-304	-1,3%	-641	-2,6%
Durée d'inoccupation	- 1 an	30.714	35,8%	-319	-1,0%	-4.014	-11,6%
	1 - 2 ans	13.212	15,4%	-371	-2,7%	-964	-6,8%
	2 ans +	41.774	48,7%	-286	-0,7%	265	0,6%
Niveau d'études	Faible ²	52.725	61,5%	-559	-1,0%	-2.063	-3,8%
	Moyen	18.416	21,5%	-81	-0,4%	-1.323	-6,7%
	Élevé	14.559	17,0%	-336	-2,3%	-1.327	-8,4%
Usagers du CPAS		12.037	14,0%	30	0,2%	2.732	29,4%
Taux de chômage	Total	14,92		-0,17		-0,96	
	Hommes	14,31		-0,06		-1,26	
	Femmes	15,64		-0,30		-0,58	

Source : Actiris, calculs view.brussels

On dénombre en Région bruxelloise 53.395 chercheurs d'emploi demandeurs d'allocations (DEDA), 5.344 jeunes en stage d'insertion professionnelle et 26.961 autres chercheurs d'emploi inscrits librement ou obligatoirement.

On retrouve dans cette dernière catégorie (« autres DEI ») des personnes qui n'ont pas encore reçu d'allocation de chômage (qui ont introduit une demande auprès de l'Onem), des personnes ayant été exclues des allocations de chômage et qui sont venues se réinscrire auprès d'Actiris, des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale ou encore des personnes qui n'ont aucun revenu de remplacement. Il est à noter qu'une partie importante de ces chercheurs d'emploi dépendent des CPAS ou n'ont encore aucun revenu de remplacement.

Actiris peut, à partir de l'exploitation d'un flux d'information provenant directement du SPP Intégration sociale, identifier les chercheurs d'emploi ayant une ouverture de droit au revenu d'intégration sociale ou à son équivalent, actuellement ou dans un passé proche. Ainsi, parmi les 85.700 DEI inscrits en février 2022, 12.037 chercheurs d'emploi sont usagers du CPAS (soit 14,0% du total des DEI). Ce pourcentage est plus élevé parmi les jeunes : sur les 8.810 jeunes DEI, 2.191 sont usagers du CPAS, soit 24,9%.

On constate une diminution de 9,9% sur une base annuelle du nombre de chercheurs d'emploi indemnisés (DEDA). On constate aussi une diminution annuelle du nombre de jeunes en stage d'insertion professionnelle (-730 unités, -12,0%). Le nombre des autres chercheurs d'emploi a augmenté de 7,6% sur une base annuelle.

¹ DEDA : demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations, soit les chercheurs d'emploi pour lesquels Actiris a été informé par l'ONEM qu'ils percevaient des allocations de chômage.

² Ce niveau comprend les études de l'enseignement secondaire 2nd degré au maximum ainsi que les études réalisées à l'étranger sans équivalence de diplôme en Belgique.

Augmentation du volume d'offres d'emploi directement reçues par Actiris

Actiris a reçu 6.720 offres d'emploi (OE) en février 2022. On observe une augmentation de 117,1% du nombre d'offres d'emploi par rapport au mois de février 2021 et de 110,1% par rapport à février 2020. Sans tenir compte des offres d'emploi de type intérimaire, le niveau reste nettement supérieur par rapport au niveau du mois de février 2021 (+72,9%) et du mois de février 2020 (+50,6%).

Si la crise sanitaire a eu pour effet de réduire de manière importante les offres d'emploi et particulièrement dans certains secteurs d'activité tels que l'Horeca ou le commerce, on constate depuis plusieurs mois à nouveau une hausse importante des offres d'emploi.

Depuis plusieurs, on constate en effet que le volume des offres d'emploi reçues directement par Actiris a très fortement augmenté. La principale explication est liée à une amélioration de la capture des offres d'emploi de type « intérim ». En février, Actiris enregistre 2.255 offres d'emploi reçues de type intérimaire alors que l'année passée ce volume était de 512 unités et de 234 unités en février 2020.

Toutefois la hausse du volume des offres d'emploi reçues s'explique aussi par une reprise progressive et de plus en plus nette des activités qui a été observé par exemple pour les secteurs de l'horeca, du commerce, du transport ou encore de la construction.

Augmentation forte des offres reçues indirectement en raison d'un changement dans les critères de réception automatique des offres d'emploi par l'intermédiaire du VDAB

Depuis le mois de septembre 2021, Actiris réceptionne les offres d'emploi du VDAB de façon plus large : finie à la limitation aux fonctions critiques, aux offres ouvertes depuis plus de 40 jours, ou au lieu de travail en Région Bruxelles-Capitale ou dans la périphérie. Cela a entraîné une forte augmentation du nombre d'offres d'emploi reçues via le VDAB. En février 70.487 offres d'emploi ont été reçues, soit huit fois plus qu'en février 2021.

En conséquence, le nombre total d'offres d'emploi (y compris celles reçues par le VDAB et le Forem et les sites partenaires) a également fortement augmenté.

Nombre d'offres d'emploi reçues selon le canal – février 2022

	Nombre	Variation mensuelle		Variation annuelle	
		Nombre	%	Nombre	%
OE reçues directement par Actiris	6.720	-755	-10,1	+3.625	+117,1
OE reçues du VDAB et du FOREM	73.512	-23.429	-24,2	+62.912	+593,5
OE reçues – sites partenaires (Jobat...)	15.515	+259	+1,7	+8.719	+128,3
Total	95.747	-23.925	-20,0	+75.256	+367,3

Source : Actiris, calculs view.brussels



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour plus d'infos & contact :

Romain Adam – Porte-parole

0494 86 37 16

radam@actiris.be

Jan Gatz – Porte-parole

0479 40 75 68

jgatz@actiris.be

**À la recherche de chiffres détaillés sur les chercheurs d'emploi et les offres d'emploi ?
Rendez-vous sur [ViewStat](#).**

Concernant Actiris

Actiris est l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi. En tant que service public de l'emploi, Actiris est l'acteur principal et le fournisseur de solutions pour l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. Actiris concentre ses actions et moyens sur deux missions: garantir le matching entre employeurs et chercheurs d'emploi et organiser la transition vers l'emploi. Actiris est également mandaté pour la coordination de view.brussels.

Pour plus d'informations : www.actiris.be